



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Commune de Montredon-des-Corbières</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du douze décembre deux mille vingt-trois.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 12 décembre 2023 <u>Date de publication</u> 21 DEC. 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> <u>En exercice</u> : 13 <u>Présents</u> : 11 <u>Vote par procuration</u> : 02</p>	<p><u>Présents</u> : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA, M. Maxime SAVY</p> <p><u>Absent ayant donné procuration</u> : M. Régis AIGOUY, M. Jean-Pierre MARTINEZ <u>Absente non excusée</u> : Mme Agnès VILA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Isabelle BASTIER</p>
<p>N°76-2023</p> <p><u>Objet</u> : Affaires juridiques – approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2023</p> <p>Certifié exécutoire par M. Le Maire</p>	<p>Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,</p> <p>Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 communiqué aux membres du Conseil Municipal.</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés</p> <p>Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 20 décembre 2023.</p> <p> </p> <p>Jean-Marc JANSANA Maire de Montredon-des-Corbières</p> <p><i>Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.</i></p>